

TITRE Agent(e) de prévention et de sécurité

Objectifs :

Connaître le cadre réglementaire et déontologique de l'exercice de l'emploi d'agent de prévention et de sécurité

Acquérir les connaissances théoriques et les compétences nécessaires à l'exercice de l'activité

Identifier et mettre en œuvre les comportements et les attitudes définies par le cadre législatif et les exigences de la profession

Public visé :

Formation ouverte aux demandeurs d'emploi, salariés, CIF, CSP.

Finalité de la formation :

TFS agent de prévention et de sécurité

En cas d'échec aux épreuves constitutives d'une certification ; le stagiaire sera présenté une deuxième fois aux épreuves de validation. Sous conditions du centre de formation et du certificateur.

Prérequis - Accès à la formation :

Maîtriser la langue française niveau B1 du CECRL est requis.

Un test sera effectué au centre de formation.

Autorisation préalable ou provisoire à la formation délivrée par le CNAPS en application du Livre VI du Code de la sécurité intérieure.

Une aide aux démarches est proposée.

Aptitudes souhaitées : bonne forme physique (station debout fréquente)

Organisation de la Formation :

Lieu : 1499 Avenue de la houille blanche 73000 Chambéry

Durée de la formation : 182h00 de formation

Organisation - Rythme - Durée hebdomadaire : présentiel - temps plein – 32 à 35H

SOCLE de Base : 41 heures

- UV 1 – Module Secourisme, 14 h.
- UV 2 – Module environnement juridique 16 h.
- UV 3 – Module gestion des conflits, 5 h.
- UV 4 – Module stratégique, 6 h.

80% de réussite (2019-2020)

SPECIALITE : 134 heures

- UV 5 – Module prévention des risques d'incendie : 7 h.
- UV 6 – Module : Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier : 7 h.
- UV 7 – Module sensibilisation aux Risques terroristes, 13 h.
- UV 8 – Module professionnel : 45 h.
- UV 9 – Module Palpation de sécurité et inspection des bagages : 7 h.
- UV 10 – Module surveillance par moyens électroniques de sécurité : 7 h.
- UV 11 – Module gestion des risques : 11 h.
- UV 12 – Module événementiel spécifique : 7 h.
- UV 13 – Module gestion des situations conflictuelles dégradées : 7 h.
- UV 14 – Module industriel spécifique : 7 h.
- Module environnement juridique, 5 h (Complément avec le tronc commun).
- Module gestion des conflits, 9 h (Complément avec le tronc commun).
- Module stratégique, 2 h (Complément avec le tronc commun).
- Examen : 7h00

Modalités d'évaluation des acquis de la formation :

Évaluation des acquis en cours de formation.

La délivrance de la certification est conditionnée par le passage d'un examen devant un jury.

- Evaluation théorique (QCU)
- Epreuves pratiques
 - ✓ Poste central de sécurité
 - ✓ Rondes

La validation Sauveteur Secouriste du Travail selon la procédure définie par l'INRS

Description du métier visé :

L'agent/e de sécurité surveille une zone définie ou en contrôle l'accès. Il/elle empêche l'introduction d'objets illicites ou dangereux. Il/elle assure la sécurité liée aux risques incendie. Il/elle fait respecter la réglementation et les consignes en vigueur sur les lieux. Il/elle est amené/e à gérer des conflits en utilisant des techniques de médiation. Il/elle détermine les priorités et alerte les services d'urgence.

Il/elle dispense les premiers soins autorisés par son attestation de secouriste.

Il/elle reste en contact radio ou téléphonique permanent avec le poste central de sécurité ou de télésurveillance dont il/elle dépend.

L'agent/e de sécurité est tenu à une déontologie de la profession basée sur la confidentialité et l'obligation de réserve concernant les informations dont il a connaissance. Il/elle porte une tenue conforme à la réglementation en vigueur.

L'accès à l'emploi est réglementé par des conditions de moralité et des conditions d'aptitudes professionnelles.